

Nous avons vu dans la première partie les enjeux de la dynamisation des échanges extérieurs sur le développement économique. Mais pour mieux cerner la réalité, les théories sont nécessaires mais insuffisantes. Ainsi, pour bien évaluer la contribution des échanges extérieurs au développement d'un pays, la connaissance des caractéristiques ainsi que le potentiel d'expansion de ces derniers s'avèrent nécessaires.

Pour ce faire, nous allons procéder comme suit : Il est nécessaire de comprendre tout d'abord l'environnement économique entourant Madagascar. C'est l'objet du premier chapitre. C'est ainsi qu'on entame l'étude des caractéristiques proprement dites, des échanges extérieurs malgaches au deuxième chapitre.

Chapitre I : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL (contexte mondial)

Madagascar se trouvant situé dans un environnement économique mondial, ne peut se déconnecter de cet environnement. En effet, l'étude de ce dernier nous aide en partie à comprendre les caractéristiques des échanges que Madagascar réalise avec l'extérieur.

EVOLUTION DES FAITS MONDIAUX

La théorie économique dominante est favorable à l'ouverture internationale. Dans le débat entre libre-échange et protectionnisme, le libre-échange a gagné. On peut considérer qu'il est favorable globalement à la croissance économique, même si concrètement, il est parfois nécessaire de recourir au protectionnisme, au moins temporairement.

Pour les partisans sans réserve du libre-échange, le commerce entre les nations est à « somme positive » : aucun pays ne perdra dans l'échange. L'Etat doit seulement veiller au respect des règles du jeu. Le système pouvant fonctionner sans instance de régulation.

Mais, l'observation des relations internationales invalide en partie le schéma précédant. Pour aboutir aux conclusions optimistes des libéraux, trois conditions sont nécessaires. Les marchés doivent être sans défaillance et afficher le « bon prix », ils ne doivent pas être manipulables et les Etats doivent accepter leur sanction. Or ces conditions sont rarement réunies. Le marché est le lieu d'affrontements où celui qui l'emporte a été amené à modifier les règles à son avantage. Une nation hégémonique

peut certes contribuer à la stabilité de l'ordre international, mais elle le fait à son profit. La Grande Bretagne au siècle dernier et les Etats-Unis depuis 1945 auraient joué ce rôle en fixant les règles du jeu. L'ouverture des autres nations à l'échange auraient surtout favoriser le maintien de l'avance technologique de ces deux pays.

Les Etats ont toujours été et ils sont encore très méfiants à l'égard du commerce international sans entraves. Depuis la révolution industrielle, le protectionnisme a été longtemps la règle et le libre-échange l'exception. Cette attitude se comprend pour plusieurs raisons principales. D'abord, la fiscalité. Les droits de douanes constituent une recette relativement aisée à percevoir et à contrôler. Ensuite, les écarts du développement entre les Nations sont fréquemment invoqués pour limiter le commerce, car l'on craint une concurrence excessive pour les producteurs nationaux.

A la fin du XVIII^e siècle, Alexander HAMILTON, secrétaire d'Etat au trésor américain, réclamait à la fois protection douanière et subvention pour soutenir les entreprises américaines de la concurrence britannique et pour fournir des recettes au budget de l'Etat grâce aux droits de douane. En ce plaçant sur une perspective de deux siècles, force est de constater que les Etats-Unis ont plutôt une tradition protectionniste. Ils n'abaisseront les droits de douanes qu'après la deuxième guerre mondiale, une fois que leur position hégémonique est assurée. Mais dans ces conditions, la réduction de la protection est aujourd'hui encore incomplète et de grandes disparités subsistent selon les produits. Des mesures qualitatives s'ajoutent aux droits pour freiner l'entrée des produits et des services sur le marché.

Mais depuis la fin de la seconde guerre mondiale le débat a pris une autre nature. Il ne s'agit plus d'opposer libre-échange et protection mais de fixer les étapes de la réduction et de la disparition de toutes les formes d'entraves aux échanges. Le protectionnisme n'est jamais évoqué que sur le mode provisoire.

LES INSTITUTIONS ORGANISANT LE LIBRE-ECHANGE ET LA PRATIQUE ACTUELLE DES ECHANGES COMMERCIAUX :

1-Le GATT (General Agreement or Tariffs and Trade)

Avant même la fin de la seconde guerre mondiale, des négociations internationales ont été engagées pour créer les structures institutionnelles nécessaires à la conduite des relations internationales dans l'après-guerre. La plus importante se

déroule à Bretton-Woods en 1944 et traite simultanément des problèmes monétaires, financiers et des questions commerciales.

Certains Etats² ont entamé des négociations tarifaires et se sont convenus, en 1947, de procéder à des réductions substantielles des droits de douane. Ils se sont engagés à discuter périodiquement de la conclusion d'accords prévoyant des réductions tarifaires considérables.

L'objectif du GATT est clair : réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges de marchandises.

Le GATT a servi de cadre à un processus mondial de libéralisation progressive des échanges en organisant huit « cycles » (ou « rounds ») de négociations commerciales multilatérales entre ses membres.

Les règles imposées aux membres sont les suivantes :

- Un avantage commercial accordé à un Etat par un autre doit s'appliquer à tous les états membres du GATT : c'est la « clause de la nation la plus favorisée ».
- Certaines dérogations sont permises provisoirement lors qu'un état est confronté à des graves difficultés économiques en raison de l'application d'un accord, c'est la « clause de sauvegarde ».
- Les états sont encouragés à participer à des ententes régionales accélérant le processus de réduction des obstacles aussi bien tarifaires que non tarifaires. La clause de la nation la plus favorisée ne s'applique qu'au sein de l'espace intégré qu'ils constituent.

Le processus de libéralisation des échanges a abouti à la réduction des droits de douane appliqués par les pays développés aux produits industriels.

Ce processus a aussi permis l'élimination effective de restrictions quantitatives, l'élaboration et le renforcement de différentes mesures de politique commerciale (comme les sauvegardes, les subventions, les droits antidumping, les obstacles techniques au commerce) ; et enfin l'établissement de procédures en vue de régler les différends. Le GATT est abrogé le 31 Décembre 1995 pour laisser la place à l'OMC.

² Les 23 premiers participants aux accords (GATT) : Afrique du Sud, Australie, Belgique, Brésil, Birmanie, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Liban, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Rhodésie du Sud, Royaume-Uni, Syrie et République tchèque.

2- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) :

L'accord de Marrakech (Avril 1994) instituant l'OMC fait partie de l'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du dernier cycle du GATT : cycle d'Uruguay.

L'accord sur l'OMC incorpore les accords multilatéraux sur le commerce des marchandises dont le GATT, l'accord général sur le commerce des services (AGCS), l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC). Donc c'est le prolongement et l'institutionnalisation du GATT. Il entre en vigueur le 01 Janvier 1995 et englobe 144 Etats au début de 2002. (16 candidatures sont actuellement en discussion).

Les objectifs sont plus larges que ceux du GATT. Ils concernent divers points tels que :

- Le relèvement des niveaux de vie
- La réalisation du plein-emploi
- L'augmentation du revenu réel et de la demande effective
- L'accroissement de la production et du commerce de la marchandise et de service
- Le développement durable et la protection de l'environnement
- Les problèmes spécifiques des PED

Les attributions de l'OMC élargissent celles du GATT : examen des politiques commerciales nationales, cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial.

3- La CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

Créée en 1964 en tant que mécanisme intergouvernemental permanent, elle est le principal organe de l'ONU dans le domaine du commerce et du développement. Elle est créée à l'initiative des pays du tiers-monde qui considéraient que les principes libéraux édictés par le GATT ne prenaient pas en compte leurs problèmes spécifiques. Cette conférence a pour objet de promouvoir une organisation du commerce international plus

favorable au développement des pays sous-développés. Elle se réunit tous les quatre ans.

Pour atteindre ses buts, la CNUCED déploie plusieurs types d'activités. Elle réalise des travaux de recherche et rassemble des données afin de fournir des contributions de fond aux discussions des experts et des représentants des gouvernements. Elle offre également une assistance technique aux PED, notamment aux PMA et aux pays en transition. Elle compte actuellement 190 Etats membres.

La CNUCED coordonne l'assistance aux PMA dans leurs négociations d'adhésion à l'OMC et les aide à renforcer leurs aptitudes aux futures négociations commerciales, parallèlement à des activités de renforcement des capacités touchant les questions de commerce et d'investissement.

La CNUCED coopère avec l'OMC. Ces deux organisations oeuvrent ensemble pour un meilleur fonctionnement du système commercial multilatéral. En Avril 2003, elles ont signé un mémorandum d'accord définissant les modalités de leur coopération, de leurs consultations en matière d'assistance technique et de la réalisation d'études conjointes sur des questions particulières. Il existe de nombreux échanges entre la CNUCED et l'OMC, ce sont d'ailleurs généralement les mêmes représentants gouvernementaux qui assistent aux débats intergouvernementaux dans les deux organisations. La CNUCED et l'OMC cofinancent le Centre du Commerce International (CCI) qui offre des services aux entreprises dans les domaines opérationnels en visant avant tout à promouvoir le développement du commerce. Si la CNUCED fournit essentiellement une assistance technique aux gouvernements, le centre lui intervient surtout auprès des entreprises des PED. Des représentants de la CNUCED comme de l'OMC participent au groupe consultatif commun qui supervise les activités du centre.

La CNUCED s'est en particulier attachée à mettre en évidence les déséquilibres nés de la mondialisation et la nécessité de régler les problèmes des PED liés à l'offre, afin de tirer parti du développement et de lutter contre la pauvreté. Cette priorité ressort clairement du thème de la CNUCED XI : (qui s'est tenue à Sao Paulo (Brésil) du 13 au 18 Juin 2004) et dont le thème est : « Renforcer la cohérence entre les stratégies nationale et internationale du commerce et du développement. »

C'est dans le cadre de la CNUCED que sont négociés les accords visant à stabiliser le cours des produits de base et qu'a été étendu le système généralisé de préférence (1968) par lequel les pays développés accordent des avantages tarifaires

(baisse des droits de douane sur des volumes limités) à certains produits industriels exportés par les PED.

Section 3 : APPARITION DU NEOPROTECTIONNISME

Les mesures protectionnistes prennent des formes plus ou moins observables. Les plus franches et anciennes sont les obstacles tarifaires (le droit de douane principalement). Le GATT puis l'OMC combattent toutes les formes de protectionnisme mais leur intervention est beaucoup plus facile pour les formes tarifaires que pour les obstacles non tarifaires.

Le néoprotectionnisme englobe les mesures de protection de type non tarifaire comme le contingentement (il s'agit de réglementer le nombre de produits importés), la normalisation (sécurité, santé), ...

Les taux de protection effectifs ne cessent de contrer la libéralisation de l'économie mondiale. Ce phénomène, imputable à la persistante récession mondiale, concerne non seulement les secteurs de pointe ou stratégiques, mais également des secteurs traditionnels menacés. Au cours des années 1970 et 1980, le taux des importations soumises aux mesures tarifaires s'est accru de 20% aux Etats-Unis, de 40% au Japon et de 60% dans la CEE (selon des estimations de la Banque mondiale). En 1990, dans les pays de l'OCDE, 21% des importations venant des pays du tiers-monde étaient soumises à des protections non tarifaires, 27% des importations de même origine l'étaient dans la CEE.

L'intégration régionale est une forme particulière de protectionnisme. A l'intérieur, on pratique le libre-échange ; à l'extérieur le protectionnisme. Outre l'Union Européenne qui constitue l'exemple pionnier et le plus avancé, on relève le Mercosur, l'Association des nations de l'Asie du Sud Est (ASEAN), le Marché commun des Caraïbes, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) rassemblant le Canada, les Etats-Unis et le Mexique.

Section 4 : ETUDE EMPIRIQUE DU ROLE DU COMMERCE EXTERIEUR SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE

- Selon le rapport de l'OMC en 1998

D'après les études de la Banque mondiale et du FMI, il existe une rétroaction positive entre l'ouverture du régime commercial et la croissance économique pour les PED. On constate que les pays tournés vers l'extérieur croissent en moyenne plus rapidement que les pays tournés vers l'intérieur (Rapport annuel 1998 de l'OMC). La libéralisation du commerce extérieur stimule le volume et la qualité de l'investissement, ainsi que des transferts de technologie.

- Le commerce extérieur : un moteur de croissance pour les pays développés

L'examen de l'évolution comparée des échanges extérieurs des nations industrialisés et leur croissance permet de remarquer une forte corrélation positive entre l'effort d'exportation et le revenu. La libéralisation du commerce international est alors importante dans la croissance de ces pays.

La première conséquence de cette intensification des relations économiques internationales est la place croissante qu'occupent les exportations dans les débouchés des productions nationales.

Le second effet du dynamisme de l'extension du commerce mondial est l'ouverture croissante des marchés nationaux aux biens et services étrangers. Cette ouverture est la cause d'une accélération de la croissance pour les pays importateurs.

Que ce soit les importations ou les exportations, elles ont tous un rôle prépondérant dans l'intensification de la croissance.

- Rôle ambigu du commerce extérieur sur la croissance pour les pays en développement

Globalement la situation des pays du tiers-monde dans le commerce mondial est très variable. Pour ceux qui restent encore largement tributaires des exportations